HAL
open science

Licence Histoire

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Histoire. 2013, Rectorat de Paris. hceres-02027383

HAL Id: hceres-02027383

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027383

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence

Histoire

de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Le président de l'AERES "signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné" (Article 9, alinéa 3, du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes
Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement : Institut Universitaire Saint-Pie X

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Histoire

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140005838

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

21 rue du Cherche-Midi 75006 Paris.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence d'*Histoire* de l'Institut Universitaire Saint-Pie X propose un cursus de trois ans, avec un enseignement axé sur la connaissance des quatre périodes historiques (histoire ancienne, médiévale, moderne et contemporaine). La présence de cours des sciences auxiliaires de l'histoire ainsi que l'apprentissage d'une ou deux langue(s) ancienne(s) (latin et/ou grec) en plus de l'enseignement en langues vivantes donnent une spécificité à cette formation fortement axée sur les périodes anciennes. Elle s'adresse aux étudiants envisageant un métier en lien avec l'histoire, dans l'enseignement ou la recherche, mais aussi dans l'administration, ou situé dans le monde de l'entreprise, ressources humaines notamment, le plus souvent après une poursuite d'études.

La formation, qui comporte un tronc commun très important en volume, se décline en trois parcours différents (nommés « mentions »), *Géographie*, *Droit*, *Histoire de l'art*. Le choix du parcours se fait dès la première année au premier semestre mais peut être modifié en semestre 2.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le cursus de licence d'*Histoire* proposé par l'Institut Universitaire Saint-Pie X ne correspond pas à celui d'une licence universitaire. Certes, depuis la dernière évaluation, les porteurs de la formation ont mis en œuvre un certain nombre de modifications dans les structures et les enseignements, mais celles-ci n'interviennent qu'à la marge. La vision de la discipline historique mise en œuvre dans cette mention est déséquilibrée et nettement rétrograde. Ainsi, les responsables de ce cursus prétendent apporter une bonne maîtrise des quatre périodes historiques, dans un vaste espace, avec une initiation à la recherche dont témoigne la présence de cours des sciences auxiliaires de l'histoire ou de langues anciennes. Cependant, les enseignements prévus insistent de façon déséquilibrée sur les périodes anciennes, l'histoire du XXe siècle restant, malgré l'introduction d'un cours en troisième année (L3), le parent pauvre de la formation. Un cours sur la période 1770-1799 est présenté comme enseignement d'histoire contemporaine alors qu'il s'agit d'histoire moderne. Pour les compétences disciplinaires, les thématiques des cours sont beaucoup trop restreintes, l'accent étant mis presque exclusivement sur l'histoire française, politique et religieuse, en particulier institutionnelle, si bien que la variété des champs historiques n'est pas prise en considération. Des domaines aussi importants que l'histoire économique, l'histoire culturelle, l'histoire des femmes ou l'histoire du genre, l'histoire des sciences, l'histoire des autres pays européens et des civilisations extra-européennes notamment sont insuffisamment traités, et les courants les plus novateurs de l'historiographie sont laissés de côté. Pourtant, le référentiel des compétences en licence d'*Histoire* indique justement qu'il convient que les étudiants comprennent « les méthodes et les problématiques des différentes branches de la recherche historique (économique, sociale, culturelle, genre, histoire des sciences et des techniques) ». L'orientation générale du cursus, qui revendique, dans la charte de l'établissement, « s'attacher à la vérité historique des faits », est catastrophique : tout enseignement universitaire en histoire cherche au contraire à faire comprendre qu'il n'existe pas une vérité historique. Le référentiel des compétences en licence d'*Histoire* insiste notamment sur la capacité à comprendre que les différences de points de vue historiques s'expliquent en fonction des périodes et des contextes socio-économiques et culturels. De plus, les modalités d'enseignement se limitent pour l'essentiel à des cours magistraux, avec une seule unité d'enseignement (UE) de méthodologie par semestre, délivrée sous forme de travaux dirigés, dont on sait l'importance pour l'acquisition des savoir-faire, figurant sur la maquette. Ce déséquilibre entre cours magistraux et travaux dirigés ne permet pas un apprentissage actif des étudiants.

Par ailleurs, la progression pédagogique, de la première (L1) à la troisième (L3) année, n'apparaît pas dans les intitulés des cours. Par exemple, à « La France de Louis XIV — société » au deuxième semestre répond « La France de Louis XIV — sociétés » au quatrième semestre. Ainsi, la spécialisation progressive, avec l'acquisition des fondamentaux en première année, leur approfondissement en deuxième année et une spécialisation en troisième année n'est pas du tout mise en œuvre. Quant à la structure de la formation en trois parcours (« mentions »), elle paraît mal justifiée en l'état, les enseignements spécifiques à chaque parcours (en *Géographie*, *Droit* ou *Histoire de l'art*) se limitant à une seule UE de 3 h chaque semestre, soit guère plus qu'une simple UE d'ouverture. Enfin, l'effort fait dans le domaine de la préprofessionnalisation par rapport à la dernière évaluation demande à être poursuivi ; on notera en particulier qu'il n'y a pas d'enseignement des Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE), ni d'informatique et qu'aucune préparation aux certifications en langues vivantes n'est prévue. En définitive, la formation ne tient pas assez compte des innovations en sciences historiques ni des mutations du monde universitaire. C'est pourquoi les attentes du référentiel de compétences en licence d'histoire de 2012, exigeant un socle de connaissances dans la discipline donnant les prérequis indispensables pour une poursuite d'études en 2e cycle ne sont pas satisfaites.

Les dispositifs d'aide à la réussite des étudiants passent essentiellement par l'activation du réseau des anciens entrés dans le monde professionnel. Au vu des documents fournis, il ne semble pas qu'aient été mis en place des cours d'aide à la réussite ou des tutorats d'accompagnement. Même si les effectifs accueillis dans cette licence sont faibles, ces procédures d'aide, même allégées, seraient justifiées. Par ailleurs, l'ouverture de l'Institut à la mobilité nationale ou internationale est quasiment nulle : elle se limite à l'accueil d'étudiants étrangers, aucun accord n'ayant été signé avec d'autres établissements. Compte tenu du petit nombre d'étudiants (entre 5 et 11 par an en L1), on peut penser que ceux-ci sont correctement entourés et suivis par l'équipe pédagogique ; les modalités d'accompagnement demandent cependant à être précisées.

L'Institut semble soucieux que les étudiants puissent choisir entre poursuite des études et professionnalisation ; la création d'un parcours *Droit* répond ainsi aux attentes d'étudiants qui voudraient passer des concours administratifs à l'issue de la licence. Les interventions fréquentes (5 à 8 fois par an) d'anciens étudiants ne suffisent pas à constituer une véritable ouverture sur le monde socio-économique. Les dispositifs proprement académiques manquent : il n'existe pas de projet personnel professionnel ni de portefeuille de compétences, par

exemple. Quant à la poursuite des études et la réussite en deuxième cycle universitaire, les informations statistiques — dont on sait certes les difficultés, mais aussi l'importance qu'il y a à les recueillir — sont difficilement utilisables. Elles révèlent surtout de grandes fluctuations dans la poursuite d'études (58 % en 2007-2008, 100 % en 2008-2009, 37 % en 2010-2011, 44 % en 2011-2012, pour des effectifs compris entre 4 et 12 étudiants en L3), qui demandent une explication. L'information qualitative sur le devenir des étudiants n'est pas exploitable, car les données intègrent, sans les différencier, les étudiants titulaires de la licence et d'une maîtrise.

Le pilotage de la formation comporte de graves lacunes. L'équipe pédagogique est nettement insuffisante dans la mesure où seuls six enseignants sont mentionnés, dont deux agrégés d'histoire, un docteur, deux doctorants et un diplômé de l'IEP, sans aucun enseignant-chercheur statutaire. Le niveau universitaire de l'enseignement, qui doit être nourri par la recherche, n'est donc absolument pas assuré. Il n'est pas fait mention de conseil de perfectionnement, et rien n'est dit sur le soutien administratif dont bénéficie la formation. Les exigences en matière d'autoévaluation sont également totalement négligées, rien n'ayant visiblement été mis en place, de même que le dossier reste très évasif sur la prise en compte des évaluations dans le pilotage. Tout au plus des réunions diverses, entre enseignants, autour du président du jury et du chef d'établissement sont-elles signalées.

La formation en licence d'*Histoire* proposée par l'Institut semble au total fonctionner largement en vase clos, les ouvertures se cantonnant à un efficace réseau d'anciens. Ce manque d'ouverture se révèle à tous les niveaux, mais en particulier dans le projet pédagogique et le pilotage.

- Point fort :
  - Aucun point fort en lien avec les exigences d'une formation universitaire.

- Points faibles :
  - Fonctionnement en circuit fermé, manquant d'ouvertures vers d'autres formations, à l'international ou vers le mode socio-économique.
  - Enseignement aux thématiques trop restreintes, qui ne reflètent pas la diversité de la discipline historique et ne couvrant pas tout le champ disciplinaire.
  - La spécialisation progressive de la première à la troisième année n'est pas du tout pensée, les mêmes intitulés de cours se retrouvant dans chacune des années de formation.
  - L'équipe pédagogique, ne comportant pas d'enseignants-chercheurs, ne correspond pas aux exigences universitaires, et le pilotage est insuffisant (absence d'un conseil de perfectionnement ouvert sur l'extérieur).
  - Les méthodes pédagogiques sont inadaptées, avec un fort déséquilibre entre les cours magistraux et les travaux dirigés.
  - Les passerelles vers d'autres établissements ou cursus sont insuffisantes.
  - Peu d'informations sur les poursuites d'études choisies et l'insertion professionnelle.
  - Il manque une réflexion sur l'acquisition de compétences additionnelles.

Recommandations pour l'établissement

En l'état, la licence d'*Histoire* de l'Institut Universitaire Saint-Pie X ne correspond pas à une licence universitaire. Les enseignements délivrés au sein de la mention devraient mieux refléter la diversité des champs de la recherche historique (histoire économique, anthropologie historique, histoire culturelle, histoire du genre, histoire des autres pays européens et extra-européenne…). L'étude trop exclusive de l'histoire institutionnelle et religieuse de la France avant l'époque contemporaine devrait ainsi être remise en cause, la maquette actuelle n'étant pas du tout en phase avec ce que l'on attend du contenu d'une licence d'*Histoire* au début du XXIe siècle. Enfin, l'époque contemporaine devrait être abordée.

Il conviendrait également de revoir l'équilibre entre cours magistraux et travaux dirigés, pour permettre une meilleure appropriation des méthodes de travail et favoriser l'autonomie des étudiants. En effet, si les faibles effectifs peuvent rendre caduque la distinction entre cours magistraux et travaux dirigés, la forme d'enseignement est bien totalement différente : frontale, type leçon en cours magistral, par l'étude de documents et des discussions en travaux dirigés.

Il serait aussi absolument nécessaire d'intégrer des cours d'informatique dans la formation.

Le pilotage de la mention devrait s'ouvrir au monde extérieur, notamment socio-économique, par le biais d'un conseil de perfectionnement où figureraient des membres extérieurs à l'Institut. Pour atteindre le niveau universitaire dont elle est actuellement très éloignée, l'équipe pédagogique devrait être étoffée et comporter des enseignants-

chercheurs. Il conviendrait d'ailleurs de joindre au dossier les curriculums vitæ des membres de l'équipe, l'impossibilité totale, pour l'instant, de connaître leur parcours ainsi que leurs activités d'enseignants ou de chercheurs étant inquiétante. De manière générale, les champs du dossier concernant le pilotage de la formation mais aussi l'insertion professionnelle des étudiants devraient être renseignés.

L'orientation et la poursuite d'études devraient être pensées autrement que dans la seule perspective de l'insertion par le biais du réseau des anciens.

Finalement, au vu de l'évaluation précédente et de la présente, si l'Institut n'est pas prêt à changer radicalement l'esprit et les modalités de cette licence, il serait plus pertinent de la transformer en diplôme d'établissement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C

Observations de l’établissement

INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT-PIE X
Établissement privé d'enseignement supérieur
21, rue du Cherche-Midi - 75 006 Paris

Académie : PARIS

Rectorat : PARIS

Mention : HISTOIRE

Domaine : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Demande : n° S3LI140005838

Réponse à l'évaluation de l'AERES

L'évaluation de l'AERES constitue une analyse détaillée de la licence d'Histoire de l'Institut Saint-Pie X. Cette analyse procure à l'établissement examiné une aide dans sa propre évaluation et dans l'amélioration de l'offre de sa licence. Toutefois, un certain nombre de remarques ne sont ni fondées ni justifiées.

L'AERES souligne en particulier différents défauts dans les quatre domaines du projet pédagogique, de l'aide à la réussite, de l'insertion professionnelle et du pilotage de la formation. Les appréciations de l'AERES appellent une réponse de l'Institut qui portera sur ces quatre domaines.

Tout en admettant un certain nombre d'éléments perfectibles dans le projet pédagogique présenté à l'évaluation de l'AERES par l'Institut, celui-ci s'étonne d'un certain nombre de jugements négatifs d'autant plus surprenants que la comparaison entre l'offre d'universités publiques et l'offre de l'Institut comporte de grandes similitudes.

NB : pour plus de lisibilité, nous avons écrit en vert les remarques de l'AERES.

1) Le projet pédagogique

« La vision de la discipline historique mise en œuvre dans cette mention est déséquilibrée (…). Ainsi, les responsables de ce cursus prétendent apporter une bonne maîtrise des quatre périodes historiques, dans un vaste espace, avec une initiation à la recherche dont témoigne la présence de cours des sciences auxiliaires de l'histoire ou de langues anciennes. Cependant, les enseignements prévus insistent de façon déséquilibrée sur les périodes anciennes, l'histoire du XXe siècle restant, malgré l'introduction d'un cours en troisième année (L3), le parent pauvre de la formation ». « L'époque contemporaine devrait être abordée ».

Réponse : Cette appréciation nous semble inexacte dans la mesure où :

1. L'Institut accorde à parts égales pour l'ensemble des trois années de licence un enseignement portant sur les quatre grandes périodes d'histoire (antique, médiévale, moderne et contemporaine). L'étude de ces quatre périodes est d'ailleurs demandée par le Référentiel de compétences de la licence d'histoire (p. 26) : « Cela suppose que les quatre grandes périodes de l'histoire sont abordées » [1].

2. L'histoire contemporaine est étudiée à l'Institut durant les trois années de licence selon un découpage équilibré qui parcourt :

   - la Révolution et l'Empire ;
   - l'Europe de 1815 à 1914 ;
   - l'Europe de la Première à la Deuxième guerre mondiale ;
   - de 1945 à nos jours.

   On ne peut donc pas conclure que « l'époque contemporaine **devrait** être abordée ».

3. Le module d'histoire des idées politiques, dans les semestres 5 et 6, porte sur les XIXe et XXe siècles, ce qui a échappé aux évaluateurs de l'AERES.

4. Il a donc échappé aux évaluateurs de l'AERES qu'il n'y a pas un mais trois cours concernant le XXe siècle sur les six semestres réunis.

5. A la demande de l'évaluation de l'AERES de 2009, l'Institut a déjà ajouté un cours d'histoire contemporaine.

6. D'autres universités accordent une place équivalente voire moindre à l'histoire contemporaine [2].

La remarque de l'AERES semble donc manquer de pertinence.

« Un cours sur la période 1770-1799 est présenté comme enseignement d'histoire contemporaine alors qu'il s'agit d'histoire moderne ».

Réponse : même si un consensus n'existe pas au sein des historiens sur la date de la fin de la période moderne, la révolution française est souvent considérée comme appartenant à la période contemporaine. À titre d'exemple :

- le *Précis d'histoire moderne* d'André Corvisier, professeur émérite de la Sorbonne, réédité chez PUF en 1999, s'arrête avant la période révolutionnaire ;

- l'ouvrage *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières* de Jean de Viguerie, professeur émérite de la faculté de Lille, publié en 2003 aux éditions Robert Laffont dans la collection Bouquins, s'arrête en 1789 ;

- le livre *La France moderne* de Lucien Bély, publié en 1994 chez PUF dans la collection « Quadrige manuels », délimite la période étudiée de 1498 à 1789.

Si le programme d'histoire contemporaine de l'Institut qui traite de la Révolution commence en 1770, c'est qu'il est impossible de prétendre traiter de la Révolution sans en examiner les antécédents.

---

[1] http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Plan_licence/61/4/referentiel_227614.pdf

[2] Ainsi l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV) donne-t-elle trois périodes obligatoires en première année où sont d'ailleurs regroupées période moderne et contemporaine. Puis, l'étudiant doit choisir trois périodes en deuxième et troisième année. Cf. http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Brochure_2012-2013_Licence_Histoire_2012-08-29_.pdf

L'université publique de Reims-Champagne-Ardennes propose moins de cours d'histoire contemporaine que l'Institut. Cf. http://www.univ-reims.fr/formation/diplomes/licences/gallery_files/site/1/302/311/312/314/324/36464.pdf

L'université de Caen-Basse-Normandie dispense autant de cours d'histoire contemporaine que l'Institut sur les trois années de licence réunies. Cf. http://webetu.unicaen.fr/formations-et-etudes/formations-classees-par-type-de-diplome/licence-d-histoire-280691.kjsp?RH=1322040284275&ONGLET=3

L'université de la Rochelle ne dispense des cours d'histoire contemporaine que durant 2 semestres sur les trois années de sa formation. Cf. http://formations.univ-larochelle.fr/pdf/2100195.pdf

« Pour les compétences disciplinaires, les thématiques des cours sont beaucoup trop restreintes, l'accent étant mis presque exclusivement sur l'histoire française, politique et religieuse, en particulier institutionnelle, si bien que la variété des champs historiques n'est pas prise en considération ». « L'étude trop exclusive de l'histoire institutionnelle et religieuse de la France avant l'époque contemporaine devrait ainsi être remise en cause ».

Cette appréciation est inexacte dans la mesure où :

1. Les programmes d'histoire antique ne portent pas sur la France encore inexistante, mais sur la Grèce, le monde romain, l'Egypte et l'Assyrie.
2. L'histoire médiévale comporte trois semestres sur six consacrés à l'histoire de France, l'autre moitié à celle de l'Europe. Il ne s'agit donc pas d'une exclusivité.
3. Concernant l'histoire religieuse, sur trente-six éléments d'enseignements d'histoire contenus dans les six semestres réunis, seuls trois d'entre eux (8,33 %) concernent l'histoire religieuse.
4. L'Institut n'est pas isolé dans ce domaine, puisque d'autres universités, comme Paris 1 Panthéon-Sorbonne, propose à ses étudiants l'histoire des thématiques religieuses (« histoire islam médiéval », « Bible et Orient » [3]).
5. L'Institut n'exclut pas l'étude d'autres religions puisque les étudiants d'histoire de licence 1 étudient les spiritualités orientales (bouddhisme et Hindouisme) et les problématiques de philosophes musulmans et Juifs dans le cours de « culture générale », contenu détaillé qui effectivement n'apparaissait pas dans la maquette présentée à l'évaluation de l'AERES.

Parler d'une « étude trop exclusive de l'histoire (...) religieuse » relève donc d'une vision préconçue et d'un a priori surprenants qui consisteraient à exclure toute étude de la dimension religieuse d'une société.

« Des domaines aussi importants que l'histoire économique, l'histoire culturelle, l'histoire des femmes ou l'histoire du genre, l'histoire des sciences, l'histoire des autres pays européens et des civilisations extra-européennes notamment sont insuffisamment traités, et les courants les plus novateurs de l'historiographie sont laissés de côté ».

Réponse : Cette appréciation est partiellement inexacte dans la mesure où :

1. L'histoire des autres pays européens et des civilisations extra-européennes n'est pas négligée. Sur les trente-six éléments d'enseignements d'histoire contenus dans les six semestres réunis, figurent vingt éléments (55%) consacrés à l'histoire européenne, et deux à des civilisations extra-européennes (Egypte, Assyriologie).
2. L'histoire économique est notamment étudiée dans le cadre du cours d'histoire des idées politiques aux semestres 5 et 6.
3. Sur les trente-six éléments d'enseignements d'histoire contenus dans les six semestres réunis, figurent dix éléments thématiques, soit plus de 25 %.
4. Sur les trente-six éléments d'enseignements d'histoire contenus dans les six semestres réunis, figurent dix éléments culturels, soit plus de 25 %.
5. Certaines thématiques notamment sociétales et économiques sont abordées au sein de cours plus généralistes. Ne donnant pas le plan complet de chaque cours dans les

[3] http://www.univ-paris1.fr/ws/ws.php?__cmd=getFormation&__oid=UP1-PROG37957&__redirect=voir_fiche_diplome&__lang=fr-FR

intitulés, cette étude n'apparaissait pas dans la maquette présentée à l'évaluation de l'AERES.

6. La thématique du genre a été traitée dans au moins trois conférences dont deux étaient obligatoires pour les étudiants de l'Institut. De même une conférence d'initiation à l'anthropologie a été donnée aux étudiants de l'Institut.

Solution proposée : l'Institut envisage de créer un cours d'anthropologie et trois éléments d'enseignement en plus sur les civilisations extra-européennes et l'histoire culturelle, sociétale ou économique. De plus, le cours de méthodologie étudiera les grands courants de l'historiographie.

« L'orientation générale du cursus, qui revendique, dans la charte de l'établissement, « s'attacher à la vérité historique des faits », est catastrophique : tout enseignement universitaire en histoire cherche au contraire à faire comprendre qu'il n'existe pas une vérité historique ».

Lorsque l'AERES écrit que « tout enseignement universitaire en histoire cherche au contraire à faire comprendre qu'il n'existe pas une vérité historique », elle change le sens de la charte de l'Institut. La charte ne dit pas qu'il existe une « vérité historique » sans précision, mais une « vérité historique *des faits* », ce qui est différent. Tout le travail de l'historien consiste en effet à s'attacher au fait et à en restituer le sens, la genèse et les conséquences de la meilleure manière possible. La charte de l'Institut entend rappeler ce primat du fait dans l'enseignement de l'histoire sans nier l'existence d'une pluralité de regards.
Le point de vue de l'Institut n'est pas isolé comme le montre ce passage d'un universitaire reconnu, Paul Veyne, professeur honoraire au Collège de France :

> « Les faits ont donc une organisation naturelle, que l'historien trouve toute faite, une fois qu'il a choisi son sujet, et qui est inchangeable : l'effort du travail historique consiste justement à *retrouver* cette organisation : causes de la guerre de 1914, buts de guerre des belligérants, incident de Sarajevo ; les limites de l'objectivité des explications historiques se ramènent en partie au fait que chaque historien parvient à pousser plus ou moins loin l'explication. (...) Ainsi donc : les faits n'existent pas isolément, mais ont des liaisons objectives ; le choix d'un sujet d'histoire est libre, mais, à l'intérieur du sujet choisi, **les faits et leurs liaisons sont ce qu'ils sont et nul n'y pourra rien changer ; la vérité historique n'est ni relative, ni inaccessible comme un ineffable au-delà de tous les points de vue**, comme un « géométral » [4].

« Par ailleurs, la progression pédagogique, de la première (L1) à la troisième (L3) année, n'apparaît pas dans les intitulés des cours. Par exemple, à « La France de Louis XIV — société » au deuxième semestre répond « La France de Louis XIV — sociétés » au quatrième semestre. Ainsi, la spécialisation progressive, avec l'acquisition des fondamentaux en première année, leur approfondissement en deuxième année et une spécialisation en troisième année n'est pas du tout mise en œuvre »

[4] Extrait de Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, (1e édition 1971), pp. 50-85. Cet extrait est d'ailleurs tiré de *Textes de méthodologie en sciences sociales* choisis et présentés par Bernard Dantier, Docteur de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Maître de conférences à Sciences-Po Paris et Chargé de cours et de gestion de formations à l'Institut Supérieur de Pédagogie - Faculté d'Éducation de Paris.
http://classiques.uqac.ca/collection_methodologie/veyne_paul/comment_ecrit_histoire/comment_ecrit_histoire_texte.html

Réponse : le cours d'histoire moderne relevé sur deux années par l'AERES est en réalité un cours commun d'un cycle sur deux ans. Les étudiants ne voient donc pas pendant deux années un programme identique.
Une possibilité de spécialisation et une acquisition de compétences additionnelles sont mises en œuvre au moyen des parcours (droit, géographie et histoire de l'art) et des options (en philosophie, en littérature, en langues vivantes et anciennes, en droit, en géographie et en histoire de l'art) qui permettent à l'étudiant d'obtenir un profil plus marqué dans l'une ou l'autre discipline, suivant la nature des options choisies tout au long de son cursus.
Bien d'autres universités publiques n'offrent pas, en première année de licence d'histoire, plus de trois matières mineures [5].

> **Solution proposée :** l'Institut envisage de donner aux étudiants d'histoire la possibilité de prendre un cours supplémentaire dans une période de leur choix et sur un sujet thématique afin de se spécialiser dans cette période.

« Quant à la structure de la formation en trois parcours (« mentions »), elle paraît mal justifiée en l'état, les enseignements spécifiques à chaque parcours (en *Géographie, Droit* ou *Histoire de l'art)* se limitant à une seule UE de 3 h chaque semestre, soit guère plus qu'une simple UE d'ouverture ».

Un regard sur les programmes d'autres universités parisiennes montre ceci :

- la *formation* entière d' « histoire de l'art » à l'Institut Catholique de Paris propose 6 à 7 heures de cours d'histoire de l'art, soit deux fois plus que le simple *parcours* proposé par l'Institut Saint-Pie X,
- la formation histoire de l'art-archéologie, parcours « histoire de l'art » de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV), propose 4 heures d'histoire de l'art, soit une heure de plus que le parcours de l'Institut Saint-Pie X [6].

La faible différence observée entre une formation et un parcours reconnus dans d'autres établissements et le parcours à l'Institut ne semble pas justifier un jugement si sévère.

> **Solution proposée :** l'Institut s'engage à passer à deux unités d'enseignement de 2 heures chacune pour chaque parcours.

« Les modalités d'enseignement se limitent pour l'essentiel à des cours magistraux, avec une seule unité d'enseignement (UE) de méthodologie par semestre, délivrée sous forme de travaux dirigés, dont on sait l'importance pour l'acquisition des savoir-faire, figurant sur la maquette. Ce déséquilibre entre cours magistraux et travaux dirigés ne permet pas un apprentissage actif des étudiants ».
« il conviendrait également de revoir l'équilibre entre cours magistraux et travaux dirigés pour permettre une meilleure appropriation des méthodes de travail et favoriser l'autonomie des étudiants. En effet, si les faibles effectifs peuvent rendre caduque la distinction entre cours magistraux et travaux dirigés, la forme est totalement différente : frontale, type leçon en cours magistral, et par l'étude de documents et des discussions en travaux dirigés ».

---

[5] Cf. les sites de diverses universités publiques :
http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Brochure_2012-2013_Licence_Histoire_2012-08-29_.pdf
http://www.campus-fonderie.uha.fr/medias/histoire/livret-historien12.13.pdf
http://www.univ-lehavre.fr/ulh_services/IMG/pdf/lic_histoire2-2.pdf
[6] http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Brochure_2012-2013_Licence_AHA_2012-07-17_.pdf
http://www.icp.fr/fr/Organismes/Faculte-des-Lettres/Departement-d-Histoire-de-l-art/Formations-et-diplomes-de-la-Section-Histoire-de-l-Art/Licence-Histoire-de-l-Art/(onglet)/programme

Réponse : comme le notait la maquette remise à l'AERES, « Si la majorité des enseignements est constituée de cours magistraux (CM), ces derniers sont aussi l'occasion de présenter oralement des travaux (TP), d'aller sur site et de constituer ensuite des dossiers ultérieurement remis par écrit ou présentés oralement devant les autres étudiants », les effectifs restreints facilitant la réalisation d'exercices propres à des travaux dirigés au sein des cours magistraux, notamment en géographie physique (cartographie).
Par ailleurs, le cursus offre une initiation aux sciences auxiliaires de l'histoire, dont la paléographie et l'archéologie, qui fonctionnent essentiellement par l'étude de documents. Durant l'année en cours (2012-2013), les enseignants de linguistique et d'archéologie ont établi un programme commun d'étude épigraphique et archéologique en site (au musée du Louvre) afin d'initier les étudiants d'histoire et de lettres classiques à la recherche pluridisciplinaire.

Solution proposée : l'Institut entend intensifier de manière significative l'enseignement sous forme de travaux dirigés, en retirant un tiers des heures hebdomadaires de cours magistraux dans les enseignements fondamentaux au bénéfice des travaux dirigés.

« Enfin, l'effort fait dans le domaine de la préprofessionnalisation par rapport à la dernière évaluation demande à être poursuivi ; on notera en particulier qu'il n'y a pas d'enseignement des Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE), ni d'informatique et qu'aucune préparation aux certifications en langues vivantes n'est prévue ». « Il manque une réflexion sur l'acquisition de compétences additionnelles. »

Réponse : l'Institut offre un choix de deux langues vivantes (anglais et allemand) et de deux langues anciennes (latin et grec). Or, beaucoup d'universités ne proposent pas plus de deux enseignements de langue vivante et encore moins souvent de deux langues anciennes en plus [7].

Si l'Institut ne prévoit pas de préparation spécifique aux certifications de langue, le niveau délivré à l'issue de la licence suffit pour passer avec succès cet examen, comme l'exemple des étudiants sortants le prouve, ce qui répond d'ailleurs à l'acquisition des compétences linguistiques demandés par l'arrêté du 1er août 2011 (art. 6).

L'Institut reconnaît la nécessité de structurer la formation en informatique.

Solutions proposées : l'Institut s'engage

- à créer une UE d'informatique en licence 2 de 2 heures de TD par semaine au semestre 4 permettant aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir les fondamentaux de l'utilisation des instruments numériques et un regard critique sur ces fondamentaux [8],
- à préparer au C2i1 (certification informatique et internet),
- à former spécifiquement aux concours du TOEFL et TOEIC en langue vivante 1 en troisième année de licence.

---

[7] Cf. les sites de diverses universités publiques :
- http://www.paris-sorbonne.fr/nos-formations/les-parcours/licences-2964/philosophie-3296/mention-philosophie/enseignements-dispenses-3843/
- http://www.univ-paris1.fr/ws/ws.php?_cmd=getFormation&_oid=UP1-PROG38948&_redirect=voir_fiche_diplome&_lang=fr-FR
- http://maquettes-lmd3.univ-fcomte.fr/ws?_profil=plaq&_cmd=getFormation&_oid=CDM-PROG618&_onglet=semestres&_redirect=voir_fiche_course&_oid_subProgram=tous&_oidUe=&_UEavecELC=tous&_ELCavecELC=tous
- http://formations.univ-brest.fr/fiche/FR_RNE_0290346U_PROG16673/FR_RNE_0290346U_PROG16683/programme

[8] http://www.education.gouv.fr/cid70569/feuille-de-route-du-gouvernement-sur-le-numerique-des-mesures-pour-l-ecole.html

D'une manière plus large, quant aux Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE), même si l'Institut reconnaît que des progrès notables sont à réaliser en la matière, l'Institut a mis en ligne diverses informations sur son site (l'annonce des conférences et colloques proposés aux étudiants, le calendrier, l'emploi du temps des cours, les débouchés professionnels possibles et les parcours professionnels suivis par des anciens de l'Institut).

Solution proposée : l'Institut s'engage à développer la formation à l'utilisation des instruments et ressources numériques par :

- la création d'une salle dotée d'outils informatiques,
- l'instauration d'une UE d'informatique en deuxième année,
- la préparation au C2i1 durant cette même deuxième année pour ceux qui le souhaitent,
- la mise en place d'un site interne dans lequel enseignants et étudiants pourront communiquer et échanger des documents de cours et diverses informations (plans de cours, dates des contrôles d'évaluation, corrigés),
- la mise en ligne sur le site de l'Institut des activités estudiantines (salons des métiers, spectacles, visites), de plans de cours, des dates des contrôles d'évaluation, des corrigés, du calendrier des examens, du catalogue de la bibliothèque, du questionnaire d'évaluation, etc.

2) Les dispositifs d'aide à la réussite

« Les passerelles vers d'autres établissements ou cursus sont insuffisantes ».

Réponse : le choix offert des parcours de Géographie, de Droit ou d'Histoire de l'art, notamment, proposés en licence d'Histoire, permet une réorientation plus aisée des étudiants en cas d'échec ou d'erreur de choix d'orientation.

C'est ainsi, que des étudiants de l'IUSPX, en licence d'Histoire parcours Géographie, Droit ou Histoire de l'art, ont pu intégrer des L3 ou Masters Géographie ou Histoire de l'art, grâce au choix de ces parcours.

Par ailleurs, la présence de cours en tronc commun dans les Unités d'Enseignement interdisciplinaires et de langue tant ancienne que vivante permet aux étudiants qui le désirent de changer de licence après une première année en ayant pu valider, sur les semestres 1 et 2, les enseignements interdisciplinaires et les options de leur L1.

« Au vu des documents fournis, il ne semble pas qu'aient été mis en place des cours d'aide à la réussite ou des tutorats d'accompagnement ».

Réponse : Comme le note ensuite le rapport de l'AERES, « Compte tenu du petit nombre d'étudiants (entre 5 et 11 par an en L1), on peut penser que ceux-ci sont correctement entourés et suivis par l'équipe pédagogique ; les modalités d'accompagnement demandent cependant à être précisées ».

Ces modalités d'accompagnement et de suivi personnalisé (arrêté du 1er août 2011, art. 8) sont les suivantes (voir notre maquette p. 15) : un premier entretien personnalisé est fixé dans le premier mois de l'année universitaire avec le recteur de l'Institut pour fixer les objectifs du semestre entamé, diagnostiquer les difficultés éventuelles et construire en collaboration avec l'étudiant une remédiation appropriée.
Cette remédiation s'effectue par des conseils personnalisés du recteur et des enseignants référents.
Un deuxième entretien est fixé après la première session d'examens de fin janvier, au cours du mois de février. Il a pour but de :

- être à l'écoute des difficultés et des attentes spécifiques de l'étudiant,
- vérifier l'acquis des méthodes propres aux études suivies,
- partager les remarques pédagogiques du corps professoral sur l'étudiant, exprimées lors du conseil de classe qui clôt les sessions d'examen,
- suggérer des pistes d'améliorations,
- discuter de l'évolution du projet préprofessionnel de l'étudiant,
- envisager des dispositifs de soutien personnalisé,
- encourager dans la poursuite de l'objectif initial en termes de qualité et de méthodes.

De manière informelle, un tutorat existe à l'Institut. La présence d'étrangers de langue anglaise a donné lieu à un partage de compétences puisque des anglophones se sont vu aidés par des francophones dans l'apprentissage de la langue française, en échange de quoi ces anglophones ont assuré un tutorat dans la langue anglaise auprès de ces francophones.

Le tutorat se fait aussi directement par le contact privilégié entre le corps enseignant et les étudiants. Ces derniers ont tout loisir de manifester leurs difficultés aux professeurs qui peuvent ainsi prendre les mesures appropriées.

Enfin, un conseil des professeurs se réunit à l'issue des examens de janvier. Il établit pour chaque étudiant un compte-rendu contenant les appréciations et conseils personnalisés de

chaque enseignant. Ce compte-rendu est ensuite envoyé à chaque étudiant avec les notes du semestre accompli (contrôle continu et partiels).

Il a échappé aux évaluateurs de l'AERES que des étudiants en échec aux examens et devant repasser à la session de rattrapage auront accès à des cours de soutien et pourront s'exercer à leurs futurs examens.

Solution proposée : l'Institut s'engage en outre à créer, dans le cadre de l'aide à la réussite, à la réorientation et à l'insertion professionnelle, :

- un bureau d'aide à la réussite et d'insertion professionnelle où un professionnel du recrutement et de la réorientation sera à disposition des étudiants pour les conseiller utilement ;
- un tutorat d'accompagnement concernant les étudiants de première année assuré par des étudiants aînés volontaires (de troisième année de licence ou de Master). Les modalités de ce tutorat seront les suivantes :
    - le repérage des étudiants en difficulté se fera par le biais de l'entretien pédagogique avec le recteur ou avec le professeur référent un mois après la rentrée universitaire, les premières évaluations du contrôle continu ayant fourni une base de renseignements suffisants ;
    - les étudiants en difficulté se verront proposer une aide par petits groupes ;
    - l'étudiant chargé du tutorat sera chargé de contacter l'enseignant référent pour établir les bases de son accompagnement pédagogique ;
    - le suivi de ce tutorat sera assuré par le responsable du bureau de l'aide à la réussite.

3) L'insertion professionnelle

« L'Institut semble soucieux que les étudiants puissent choisir entre poursuite des études et professionnalisation ; la création d'un parcours *Droit* répond ainsi aux attentes d'étudiants qui voudraient passer des concours administratifs à l'issue de la licence. **Les interventions fréquentes (5 à 8 fois par an) d'anciens étudiants ne suffisent pas à constituer une véritable ouverture sur le monde socio-économique ». « L'orientation et la poursuite d'études devraient être pensées autrement que dans la seule perspective de l'insertion par le biais du réseau des anciens ».**

Réponse : comme l'indiquait la maquette de la licence d'histoire fournie à l'évaluation de l'AERES p. 12 : « il est proposé aux étudiants, en plus du suivi personnalisé, une série d'interventions (5 à 8 fois par année universitaire) assurées par des représentants du monde professionnel, **de préférence** choisis parmi d'anciens étudiants. Il ne s'agit donc pas d'une exclusivité.

De plus, les anciens étudiants de l'institut sollicités pour parler de leurs parcours et de leur profession sont eux-mêmes des professionnels. Parmi les intervenants de ces dernières années, on compte dans les secteurs :

- *des ressources humaines* : un directeur de ressources humaines dans une multinationale, un chargé de formation (RH), une gestionnaire en ressources humaines à la chambre de commerce de Paris,
- *de l'administration publique* : un responsable pédagogique des séminaires de l'IHEDN,
- *du marketing* : un responsable marketing,
- *des finances* : un conseiller en gestion du patrimoine,
- *du tourisme culturel* : une ingénieure culturelle,
- *de la recherche* : un enseignant-chercheur,
- *du tertiaire* : un généalogiste successoral ayant créé sa propre entreprise, un cadre dans une entreprise informatique de travail à distance,

etc.

Que ces professionnels soient majoritairement d'anciens étudiants ne nous semble pas constituer une insuffisance à « une véritable ouverture sur le monde socio-économique ». Au contraire, leur double expérience de professionnels et d'anciens étudiants des filières de l'Institut leur confère une aptitude plus grande à conseiller et ouvrir les étudiants de l'Institut au monde socio-économique.

> **Solution proposée :** Pour améliorer l'« ouverture sur le monde socio-économique », l'Institut s'engage, en plus des mesures déjà prises, à créer un bureau de stages professionnels qui proposera aux étudiants des stages dans une maison d'édition, une bibliothèque, un centre de documentation, des secteurs de ressources humaines, un journal, un centre de tourisme culturel ou de commerce au sein des entreprises, etc.

« Les dispositifs proprement académiques manquent : il n'existe pas de projet personnel professionnel ni de portefeuille de compétences, par exemple ».

Cette remarque de l'AERES contraste avec une autre remarque du rapport de l'AERES de 2013 au sujet de la mention de philosophie (p. 3) : **« Un PPE (Projet Professionnel Etudiant) optionnel a été mis en place ».**

Or, de fait, un Projet professionnel étudiant a été mis en place au moyen d'un ou deux stages professionnels décrits dans la maquette (p. 13).

> **Solution proposée :** cette insertion professionnelle est renforcée par

- la création d'un bureau de stages professionnels, d'orientation et d'insertion professionnelle ;
- la création d'un conseil de perfectionnement dont feront notamment partie des professionnels du monde de l'entreprise ;
- la mise en place d'un portefeuille de compétences proposé aux étudiants par le bureau d'orientation. L'entretien semestriel de l'étudiant avec le recteur et l'enseignant référent sera l'occasion de faire le point sur l'élaboration de ce portefeuille de compétences ainsi que sur le Projet Personnel Étudiant.

« Quant à la poursuite des études et la réussite en deuxième cycle universitaire, les informations statistiques — dont on sait certes les difficultés, mais aussi l'importance qu'il y a à les recueillir — sont difficilement utilisables. Elles révèlent surtout de grandes fluctuations dans la poursuite d'études (58 % en 2007-2008, 100 % en 2008-2009, 67 % en 2010-2011, 44 % en 2011-2012, pour des effectifs compris entre 4 et 12 étudiants en L3), qui demandent une explication ».

Réponse : Les statistiques sont réellement révélatrices à partir de 100 « échantillons ». C'est pourquoi les variations des statistiques fournies par l'Institut ne sont pas véritablement significatives sur cinq années de suite et 50 étudiants.
En effet, pour l'année 2008-2009, le 100% correspond à 4/4 étudiants qui ont poursuivi leurs études en deuxième cycle contre 7/12 (58%) en 2007-2008, 4/6 (67%) en 2010-2011, et 4/9 (44%) en 2011-2012.

« Pas d'information sur les poursuites d'études choisies et l'insertion professionnelle ».

Réponse : en page 37 de notre maquette présentée à l'évaluation de l'AERES figurait le détail du devenir de nos étudiants, celui-ci présentait le devenir précis, quant à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle de 47 étudiants sur les 50 recensés, soit une information sur 94% de nos étudiants d'histoire.

4) Le pilotage de la formation

« Le pilotage de la formation comporte de graves lacunes. L'équipe pédagogique est nettement insuffisante dans la mesure où seuls six enseignants sont mentionnés, dont deux agrégés d'histoire, un docteur, deux doctorants et un diplômé de l'IEP, sans aucun enseignant-chercheur statutaire. Le niveau universitaire de l'enseignement, qui doit être nourri par la recherche, n'est donc absolument pas assuré ».

Réponse : L'équipe pédagogique de la formation histoire compte dans l'année en cours 2012-2013 un enseignant-chercheur statutaire.

> **Solution proposée :** à la rentrée 2013, l'équipe pédagogique de la formation Histoire de l'Institut comptera normalement deux à trois enseignants-chercheurs et un docteur d'État.

« Il n'est pas fait mention de conseil de perfectionnement, et rien n'est dit sur le soutien administratif dont bénéficie la formation ». « Il n'existe pas de conseil de perfectionnement ».

Réponse : le caractère particulier d'une faculté régie par un jury rectoral ne donne pas la même latitude et donc la même place au pilotage de la formation. En effet, les maquettes reconnues par le rectorat de l'académie compétente, sont fixées pendant trois ans. La réflexion et les projets de l'équipe pédagogique sont ainsi rendues moins nécessaires et étendus.

> **Solution proposée :** l'Institut s'engage néanmoins à consolider l'équipe pédagogique par un conseil de perfectionnement composé d'enseignants de l'Institut, de professeurs externes à l'Institut, de représentants d'étudiants ainsi que d'intervenants issus du monde professionnel. Ce conseil se réunira une fois par an, examinera la politique et les objectifs de l'établissement, et actualisera le projet pédagogique en lien avec le monde de la recherche et de l'entreprise.

« Les exigences en matière d'autoévaluation sont également totalement négligées, rien n'ayant visiblement été mis en place, de même que le dossier reste très évasif sur la prise en compte des évaluations dans le pilotage. Tout au plus des réunions diverses, entre enseignants, autour du président du jury et du chef d'établissement sont-elles signalées ».

> **Solution proposée :** outre l'évaluation informelle des enseignements par les étudiants au cours d'entretiens semestriels avec le recteur, l'Institut s'engage à mettre en place un système d'évaluation des enseignements par les étudiants, sur un questionnaire mis en ligne et distribué au terme de chaque année écoulée, pour évaluer les « formations et des enseignements » (Arrêté du 1er août 2011, art. 19) :
>
> Les acteurs pédagogiques de la formation et les responsables de l'évaluation informent les étudiants des objectifs et des modalités de sa réalisation et créent toutes les conditions pour que les réponses aux questionnaires soient

libres, sincères, anonymes, sérieuses.

Les résultats liés au contenu de l'enseignement et à la pédagogie des cours sont communiqués aux seuls professeurs concernés.
L'ensemble des résultats conduit à l'élaboration d'un document de synthèse qui est présenté lors de la réunion annuelle du conseil de perfectionnement.

Conclusion

Au terme de cette réponse, il apparaît clairement que l'évaluation de l'AERES du projet pédagogique de l'Institut comporte nombre d'exagérations, d'inexactitudes et d'erreurs, relativement au contenu de la formation et de ce qui est pratiqué dans de grandes universités notamment publiques. Sans aller jusqu'à certaines critiques contre l'AERES évoquées dans la presse (notamment dans un article du *Monde* du 3 janvier 2013 [9]), nous constatons le manque de fondement de la majorité de ses appréciations.

Concernant les dispositifs d'aide à la réussite, d'insertion professionnelle et de pilotage de la formation, l'Institut confirme l'analyse de l'AERES (au sujet de l'aide à la réussite) : « Compte tenu du petit nombre d'étudiants (…), on peut penser que ceux-ci sont correctement entourés et suivis par l'équipe pédagogique ». D'ailleurs, la poursuite des études et l'insertion professionnelle de ses anciens étudiants attestent l'efficacité de la formation de l'Institut sans qu'aient été pour autant mis en place des dispositifs complexes.

Cependant, profitant de la présente évaluation de l'AERES et des recommandations qui lui sont faites, l'Institut engagera les réformes radicales proposées dans le présent document.

Ces réformes initiées donneront lieu à un travail durable de fond, en vue d'une refonte des dispositifs pédagogiques et professionnalisants de l'Institut.

Paris, le 28 mai 2013

Abbé François-Marie Chautard

Recteur

[9] Nathalie Brafman et Isabelle Rey-Lefebvre, « Fin de vie pour l'Aéres », *Le Monde*, 3 janvier 2013.